

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 9 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 9 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include dates like 18 Jeudi, 19 Vendr, 20 Samedi with corresponding events and moon phases.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Lists mail routes to Gramat, Valence-d'Agen, Libos, Montauban, Cazals, Cabrerets, Castelnaud-de-Montrastier.

Cahors, le 13 Février 1864.

BULLETIN

La Patrie reproduit, sous toutes réserves, la nouvelle qu'une révolution a éclaté à Copenhague, que Charles XV, roi de Suède, est proclamé chef du Danemark et que Christian fait voile vers l'Angleterre. Aucun télégramme n'est venu justifier cette version.

Tout s'est donc borné, à Copenhague, à des manifestations populaires; assez sérieuses, il est vrai, pour provoquer de la part des Chambres une résolution que le Rigsraad a approuvée, et dont voici le sens :

« La Chambre reconnaît la gravité des circonstances; elle espère que la population maintiendra l'ordre; le pays peut compter, de son côté, que la Chambre ne négligera aucun moyen pour sa défense. »

La Chambre a décidé, ensuite, l'élaboration d'une adresse au roi pour demander une résistance énergique.

Sur la proposition de M. Monrad, le Rigsraad, vient de voter une adresse à l'armée, lui annonçant que la guerre sera continuée avec plus de vigueur.

Les hostilités vont être reprises, et elles seront d'autant plus opiniâtres, que le pays voit

son honneur atteint par la récente retraite du général Meza.

La résolution prise par les alliés de raser tous les ouvrages du Danewirke, reçoit déjà son exécution. Les travaux de démolition ont commencé.

Les nouvelles du Danemark ont causé la plus grande consternation à Stockholm. La foule encombre les rues; une démonstration sympathique a eu lieu devant le palais du ministre danois.

Le Journal de Dresde parle d'une démarche faite avant l'évacuation du Danewirke par le gouvernement danois, auprès des puissances, pour la réunion d'une conférence européenne. Cela expliquerait la conduite du général Meza. Des motifs diplomatiques, seuls, l'ont probablement fait renoncer à la résistance, et mis dans la nécessité d'évacuer le Danewirke, après le premier assaut.

Dieu veuille que la diplomatie anglaise ne soit pour rien dans cette tactique militaire. Nous serions sûr d'avance de voir, avec John Russell, quelque nouvelle surprise.

L'Italie est toujours l'arme au bras. Les nouvelles de Milan constatent l'arrivée dans cette ville de munitions de guerre. Ainsi que nous le disons plus loin, les églises qui avaient servi de logement aux troupes, en 1859, sont visitées par l'intendance militaire. — L'émotion grandit en Vénétie; le cabinet de Vienne se méfie beaucoup de l'Italie, et prend des mesures pour parer aux éventualités.

L'organisation des gardes nationales italiennes est vivement recommandée par le ministre. Des instructions à ce sujet sont envoyées aux préfets. Ces derniers doivent informer le gouvernement des communes où cette organisation laisserait à désirer.

Les nouvelles de Pologne n'ont rien d'impor-

tant aujourd'hui. L'insurrection se maintient partout, et l'on présume qu'elle organise en ce moment de nouveaux plans d'attaque contre les Russes.

Le combat du 30 janvier, à Prochenki, s'est terminé à l'avantage des Polonais.

On vient de découvrir en Grèce un comité clandestin, ayant pour but d'exciter un soulèvement des provinces turques, limitrophes du royaume hellénique.

On s'attend, à Corfou, à voir commencer les hostilités. En vue des probabilités de guerre, on a suspendu les travaux de démolition de la forteresse.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Sleswig, 11 février.

La nouvelle de l'évacuation des retranchements de Düppel par les Danois est prématurée.

Londres, 11 février.

Le Times croit savoir que le gouvernement autrichien n'a nullement l'intention d'abandonner le terrain sur lequel il s'est placé dans la dépêche identique du 31 janvier.

La Banque d'Angleterre vient de réduire le taux de l'escompte à 7 pour cent.

Hambourg, 10 février, soir.

On mande de Copenhague que le roi et le président du conseil, M. Monrad, en quittant le Sleswig, ne savaient rien encore de l'évacuation du Danewirke. Cette mesure ne fut décidée que jeudi dans un conseil de guerre par 40 voix contre 4, et le roi, comme son ministre, n'en eurent connaissance que plus tard.

Le Fedrelandet de Copenhague, demande que le Sleswig soit repris par les armes; sa perte est une tache noire (Schwarzer Pleck) à l'honneur du Danemark qui doit être lavé avec du sang.

Hambourg, 11 février, matin.

La Gazette de Flensburg du 9 février publie un manifeste du commissaire prussien, baron de Zedlitz, dont voici les dispositions principales :

« Le pouvoir du roi de Danemark, dans le Sleswig, est suspendu. Les lois du pays continuent d'être en vigueur. Les fonctionnaires supérieurs sont invités à déclarer par écrit s'ils veulent obéir aux ordres

des commissaires. En cas de refus, ils sont suspendus de leurs fonctions. La situation militaire et politique du moment exige qu'on prenne les mesures suivantes :

1° Toutes les associations politiques, particulièrement celles qui sont en relations avec des associations étrangères, sont interdites;

2° Toutes les démonstrations politiques, de quelque parti qu'elles proviennent, sont interdites; la question de succession, en particulier, ne saurait, sous aucune condition, être préjugée de fait, de quelque manière que ce soit.

Berlin, 10 février, soir.

La Gazette Allemande du Nord, dit que la nouvelle d'un projet d'armistice accepté par le gouvernement prussien, est un mensonge répandu avec intention. La Gazette ajoute : Tout cœur prussien devrait se dire que le mot d'armistice ne doit pas même être prononcé, tant qu'il y aura un soldat danois dans le Sleswig.

Hambourg, 11 février.

Les lettres de Flensburg donnent de nouveaux détails sur les trois engagements successifs qui ont eu lieu entre les Danois et les Autrichiens avant l'occupation de cette ville. La lutte à Oversée a été terrible. La bataille est restée longtemps indécise. Il y a eu des pertes graves de chaque côté dans les combats de Bau.

Les lettres de Sleswig font remarquer que les Danois ayant commencé l'évacuation du Danewirke, le 5, à 4 heures du soir, ce ne sont pas les mouvements de l'armée prussienne qui ont pu leur faire prendre cette détermination, puisque l'armée prussienne n'a passé la Schlei que dans la nuit du 5 au 6.

Copenhague, 10 février.

Le Roi a quitté Sonderbourg pour revenir à Copenhague.

L'armée ennemie n'a pas bougé; ses patrouilles viennent jusqu'à Nubel.

Berlin, 11 février.

Le Berlingske Tidende de Copenhague publie le texte de la proclamation du roi à l'armée, datée de Sonderbourg, 6 février. Il est dit dans cette pièce :

« Je n'ai que cette seule armée, et vos chefs les plus expérimentés ont pensé que je ne la conserverais pas si vous ne vous retiriez pas maintenant. C'est pour cela qu'ils ont pris la résolution d'en ordonner la retraite. »

Breslau, 10 février.

On lit dans la Gazette de Breslau : Le bruit court à Varsovie, qu'on a reçu l'ordre de surseoir à l'exécution de Jankowski, le plus ancien

Sans ôter sa tête des coussins, il tint longtemps ses yeux fixés sur la comtesse. Elle soutint ce regard en souriant.

— Je suis là, reprit-il enfin d'une voix douce; eh bien, le soleil luit-il dans votre cœur?

— Oui, un soleil éclatant, radieux! s'écria-t-elle toute joyeuse. O mon Empereur et maître, quelle félicité divine de se voir ainsi au premier rang contemplant à ses pieds, sans être atteint de leurs maux, les hommes qui souffrent et s'agitent, et de se dire qu'un mot, un sourire, un regard vous suffit pour sécher des larmes, adoucir des malheurs et faire oublier des chagrins! Quel grand et enviable privilège des princes, de faire pour ainsi dire descendre du ciel le bonheur sur les peuples affligés!

— Qu'est-ce que le bonheur? demanda Joseph en hochant doucement la tête. Les hommes le poursuivent tous, chacun le cherche à sa manière, et personne encore ne l'a trouvé. Qu'est-ce que le bonheur?

— Le bonheur, c'est de vouloir et d'accomplir de grandes choses; le bonheur, c'est de devenir de son propre mouvement le libérateur de millions d'hommes qui cherchent en vain leur salut; le bonheur, c'est d'accorder son appui aux peuples qui souffrent, c'est d'affranchir les nations opprimées!

— En un mot, dit l'Empereur avec un fin sourire, le bonheur, c'est de délivrer la Pologne et de faire marcher une armée contre l'Impératrice de Russie.

— Oui, c'est là le bonheur; car cette action attirerait sur son auteur les bénédictions d'un peuple aussi héroïque que malheureux; elle en ferait le Messie de la liberté, et son image demeurerait éternellement gravée dans la mémoire des hommes, entourée de l'aurole éblouissante de l'affranchissement des peuples. O mon Empereur, que je serais heureux de voir cette sainte aurole autour de votre image!

Et avec une grâce inimitable, elle lui prit une main qu'elle pressa sur son cœur avec un ravissant sou-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 13 février 1864.

UN ÉPISODE DU RÈGNE DE

MARIE-THÉRÈSE

NOUVELLE HISTORIQUE

D'APRÈS L. MUHLBACH.

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY.

VIII.

— Un choix difficile.

(Suite.)

— O maîtresse, écoutez votre vieille Matuschka, ployez votre cœur si fier, apprenez-lui à être raisonnable et à fléchir. Pourquoi cacher votre pauvreté, pourquoi laisser ignorer à l'Empereur...?

— Silence! ne prononce pas le nom de l'Empereur quand tu parles de notre pauvreté. Nous n'avons plus d'argent! eh bien, prends le diadème de brillants, fais-le démonter, vends les diamants, qui sont très-beaux, et dont tout joaillier te donnera sans peine mille ducats, et fais-les remplacer par des pierres fausses. Nous aurons ainsi de quoi vivre encore une année.

La reproduction est interdite.

des chefs de l'insurrection, récemment fait prisonnier, et on rattache ce sursis à des paroles par lesquelles l'Empereur aurait exprimé le désir que les exécutions militaires fussent suspendues. Cependant le *Dziennik* enregistre presque journalièrement de nouvelles exécutions dans les provinces.

Vienne, 10 février.

Le *Sloyd* a reçu de Pologne les nouvelles suivantes :

Les détachements réunis de Lychlinski, Pogorzelski, Rucki, Jagmin et Wagner ont combattu, le 30 janvier, à Prochenki, district de Siedlee, contre des forces russes considérables, sous les ordres du général Maninkine. Le combat s'est terminé à l'avantage des polonais qui ont eu 93 morts et 127 blessés.

La fièvre typhoïde fait des ravages dans les garnisons russes du palatinat de Cracovie.

Varsovie, 10 février.

Me *Dziennik* publie une circulaire adressée par le lieutenant général aux commandants militaires, où il est dit que les insurgés qui se présenteront volontairement aux autorités avec leurs armes, seront laissés complètement libres. Ceux qui ne se présenteront sans armes seront laissés libres, à la condition que la commune à laquelle ils appartiennent garantisse leur conduite future. Ceux qui ne se présenteront pas seront déportés. Ces mesures seront en vigueur jusqu'à ce que la tranquillité soit rétablie.

On parle d'une reprise d'offensive par les Danois, au secours desquels viendraient les troupes Suédoises. Si cette nouvelle se confirme, son premier résultat sera de mettre à néant les conjectures au moins hasardées qu'un journal du soir a mises en circulation au sujet d'une prétendue compétition du roi Charles XV au trône de Danemark.

Revue des Journaux

MONITEUR.

Nous résumons, d'après le *Moniteur*, les télégrammes qui rendent compte des incidents militaires dans le Sleswig.

« L'armée austro-prussienne, après avoir occupé la ville de Sleswig et les lignes du Danewirke s'est mise immédiatement à la poursuite des Danois.

« Une nouvelle bataille a eu lieu le 7, à Idstedt, Friederichstadt a capitulé, laissant son matériel de guerre à l'ennemi.

« L'armée austro-prussienne a fait un grand butin et pris le courrier de l'armée danoise. Un combat acharné s'est engagé près de Hupfermuth. On en ignore encore le résultat.

« Le gros de l'armée danoise occupe Duppeln, près Alsen, après avoir soutenu par son arrière-garde un rude combat à Flensbourg contre les Autrichiens. Le commandant danois avait eu l'intention de faire sauter le château de Gottorp. Ce projet n'a pas reçu d'exécution. On évalue à 123 le nombre des pièces de siège abandonnées. »

DÉBATS.

On lit dans le journal des *Débats*, sous la signature de M. Weiss :

« Les Danois continueront-ils de résister? Le peuvent-ils? Ont-ils chance de mieux supporter le choc des austro-prussiens dans la partie septentrionale du Schleswig qu'ils ne l'ont fait derrière le Danewirke. Et si le cabinet de Copenhague ne peut ni ne veut résister les deux puissances alliées qui ont envahi le Schleswig auront-elles, d'une part, assez de

rire. Mais Joseph la lui retira doucement. — Chut, comtesse, ne parlons plus politique. C'est précisément pour l'oublier que je me réfugie auprès de vous. Mon Dieu, laissez cette ennuyeuse vieille dérouler ses livres sibyllins dans notre chancellerie ou dans le cabinet de l'Impératrice. Que lui voulez-vous? Ne savez-vous pas qu'on dit que la rencontre d'une vieille porte malheur? Eh bien donc, évitons-la, car je voudrais jouir d'un moment de bonheur auprès de vous, Anna.

La comtesse, étouffant un soupir s'assit sur le divan à côté de l'Empereur, et tourna son visage vers lui avec une singulière expression.

Il lui sourit, la tête toujours languissamment appuyée sur les coussins.

— Que ce calme est doux! dit-il après quelques instants de silence. Hélas! vous ignorez, Anna, avec quelle impatience j'ai attendu ce moment.

— Et pourtant vous arrivez bien tard, comte! répondit-elle avec un léger accent de reproche.

— J'ai fait un détour; j'ai pris successivement plusieurs fiacres, et je me suis fait conduire en divers endroits pour dérober les espions dont je suis toujours entouré; car je ne veux pas que leurs regards profanent ce sanctuaire. Ce qui s'y passe ne serait compris ni par ces gens-là, ni par ceux à qui ils feraient leur rapport. Les hommes sont ainsi faits qu'ils soupçonnent toujours le mal, et ceux qui se proclament innocents et vertueux sont les premiers à suspecter les autres. Aussi voudrais-je, quand je viens chez vous, pouvoir m'envelopper d'un manteau qui me rendit invisible. Pensez-vous qu'un seul des vertueux personnages de la chaste cour de ma mère ajouterait foi à ce qu'il verrait ici, croirait que l'amitié seule nous unit, que je viens vous voir pour me ranimer le cœur en vous contemplant, pour m'égarer en causant avec vous, pour m'élever l'âme en écoutant vos chants célestes? Pensez-vous qu'un seul

modération pour faciliter au roi de Danemark la conclusion d'un arrangement, d'autre part, assez de force en Allemagne pour imposer aux moyens Etats de la Confédération germanique et à l'opinion publique, qui se prononce chaque jour plus violemment même en Prusse et en Autriche, en faveur de l'indépendance du Schleswig, un compromis en accord avec les principales stipulations du traité de Londres? De la réponse à ces questions dépend la paix de l'Europe, et les éléments nous manquent encore pour y répondre avec un peu de confiance.

LE PAYS.

Le *Pays* fait observer, de son côté, que la tournure inattendue que les événements ont prise dans le Schleswig ouvre le champ aux conjectures les plus diverses :

« La soudaine retraite des Danois, ajoute M. Noisieux, s'explique-t-elle par leur infériorité numérique.

« S'explique-t-elle par l'insuffisance de fortifications, peut-être trop vantées par la presse anglaise?

« S'explique-t-elle par l'incapacité des chefs?

« Laissant de côté les raisons militaires, faut-il voir la cause de cette retraite dans une conviction, dans une arrière-pensée, dans une nécessité politique? Chacun peut, à ce sujet, donner carrière à son imagination. »

LA FRANCE.

La *France* pense que l'on reviendra à Copenhague, de la cruelle émotion causée au premier moment par la nouvelle de l'abandon du Danewirke.

« La conduite du général Meza a été mal appréciée et mal comprise : la retraite lui était imposée par le péril de la situation; en persistant à conserver des lignes dans lesquelles il eût bientôt été entouré, il aurait compromis le salut de l'armée et perdue, sans doute, en une bataille décisive, la cause qu'il a mission de défendre.

« Il faut espérer, ajoute M. Bonnin, que la voix du patriotisme qui réclame, en ces graves circonstances, l'union de tous les citoyens, aura bientôt calmé l'agitation. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

LES AGENTS-VOYERS.

Parmi les pétitions sur lesquelles le Sénat a été appelé à délibérer dans ses dernières séances, il en est une qui mérite spécialement notre attention, en ce qu'elle touche au plus vif des besoins départementaux, et que sa solution intéresse une classe de fonctionnaires entourés à juste raison des sympathies générales. Nous voulons parler des réclamations formulées, au nom des agents-voyers, par M. Desrieux, attaché au service vicinal du canton de Grandchamp (Morbihan). Cet honorable ingénieur demande la création d'une direction générale de la vicinalité en France.

La pétition de M. Desrieux a trouvé, comme on pouvait s'y attendre, la haute assemblée vivement sympathique. Personne, en effet, mieux que les membres du Sénat et du Corps législatif, n'est à même de savoir combien est méritant le zèle des agents-voyers, et la part qu'ils ont dans cette grande réforme des voies de communication. L'une des plus modestes en même temps que l'une des plus fécondes de l'époque actuelle. Mais tous aussi sont d'accord pour reconnaître que la position de ces fonctionnaires, sous le rapport des émoluments, est loin de répondre à la capacité qu'on exige d'eux,

d'entre eux comprendrait que, par une bonté angélique, vous me permettiez de déposer devant vous mon ombre de majesté empruntée et mon manteau de pourpre déchiré, pour n'être ici qu'un homme sans ostentation et sans puissance, qu'un ami ennuyeux que vous cherchiez à égayer, et à qui vous n'accordez pas même la joie de vous en témoigner sa gratitude! Mon Dieu, comtesse, comment ai-je mérité cette amitié si noble, si généreuse, si désintéressée, qui donne toujours et ne veut rien recevoir?

— Et moi, comment ai-je mérité la vôtre? D'ailleurs, qui vous dit que je sois désintéressée? Un jour viendra peut-être où je vous montrerai quelles audacieuses espérances j'ai fondées sur votre appui, combien je compte sur votre secours.

— Ce n'est pourtant pas en vue de ce jour-là que vous m'avez avoué votre amitié? demanda Joseph en fixant sur elle un regard scrutateur.

Elle baissa les yeux, et une faible rougeur colora ses joues.

— Vous vous méfiez de moi, dit-elle d'une voix tremblante.

— Donnez-moi des preuves de confiance, répliqua Joseph en se redressant et en lui saisissant les deux mains. Permettez-moi enfin d'être et de faire quelque chose pour vous. Vous me traitez d'ami; eh bien, accordez-moi le privilège de l'amitié, permettez-moi de vous être utile, de vous venir en aide dans les mesquins et misérables soucis de l'existence. Je vais vous prouver par la franchise de mon langage combien j'ai confiance en vous, Anna, vous éprouvez des embarras d'argent, et vous ne vous adressez pas à moi! Comme un dissipateur insensé, vous vivez de votre capital, et, quand il sera dévoré, vous vous trouverez au bord d'un abîme. Anna, pourquoi ne pas me permettre de vous tendre la main avant que vous en arriviez là, de vous compenser ce que vous

au dévouement dont ils font preuve, au service qu'ils rendent. Aussi nos lecteurs ne seront-ils pas surpris d'apprendre que le Sénat, tout en laissant au gouvernement l'initiative des améliorations dont cet état de choses et susceptible, a pris à tâche et à honneur de les signaler à son attention.

« Le service vicinal, a dit M. le baron Chapuys-Montlaville, est l'un des plus considérables et des plus utiles de l'Etat. De création moderne, il a pris un large développement, et les populations reconnaissent chaque jour davantage le bienfait de la loi de 1837, qui l'a établi. »

« Nos campagnes ont changé de face depuis que nos chemins de grande, moyenne et petite vicinalité, véritables artères intérieures, conduisent avec tant de facilité les denrées et les divers agents de nos productions agricoles ou industrielles aux routes impériales, départementales, aux lieux de livraison, aux gares de chemins de fer, qui les répandent aussitôt avec profusion dans toutes les parties de l'Empire, au-delà de nos frontières et des mers. »

A qui le pays est-il redevable de ce progrès, chaque jour mieux apprécié, chaque jour aussi se développant sur tous les points du territoire? Au gouvernement d'abord, qui ne néglige rien de ce qui peut favoriser les relations des campagnes entre elles, puis du bourg à la ville, puis d'un arrondissement, d'un département à un autre. Aux conseils généraux et municipaux ensuite, à l'administration préfectorale et municipale, dont on ne peut trop louer la sollicitude et les libéralités. Enfin au corps des agents-voyers, dont les efforts assidus, dont le zèle intelligent ont transformé, en une courte période d'années, nos localités urbaines et rurales :

Cependant, voici ce qui se passe. Les agents-voyers, ainsi que les autres fonctionnaires, subissent cette autre loi du progrès en vertu de laquelle les charges domestiques deviennent de jour en jour plus lourdes, plus inévitables. Le revenu de mille à douze cents francs, dont on pouvait à la rigueur se contenter autrefois, ne suffit plus désormais aux besoins, si modestes qu'ils soient d'une famille placée dans la hiérarchie sociale, à un rang où une certaine représentation est nécessaire. Or, les dépenses ont augmenté; mais le traitement a gardé, ou peu s'en faut, son ancien chiffre. Il ne faut donc pas être surpris de voir l'emploi d'agent-voyer moins recherché qu'il y a dix ou quinze ans, et même quelques-uns d'entre eux quitter la carrière pour se vouer à des occupations mieux rétribuées. C'est exactement ce qui a lieu pour les instituteurs, pour les employés administratifs, commis et autres. Servir l'Etat, c'est fort bien; mais encore faut-il qu'on y trouve, soi et les siens, de quoi vivre!...

Nous sommes heureux de trouver, dans le rapport de M. le baron Chapuys-Montlaville, un vœu cordial, même une espérance positive à cet égard. « Le gouvernement, dit-il, se préoccupe de la question, il recherche s'il ne conviendrait pas de donner aux agents-voyers, des garanties de stabilité, s'il ne serait pas possible de fixer, pour toute la France, le maximum et le minimum des traitements, et de placer dans une certaine mesure les dépenses de ce service parmi les dépenses obligatoires. » Que l'on réalise cette double amélioration, non-seulement ce sera un acte de réparation pour des fonctionnaires dignes de toute bienveillance; mais on assurera ainsi aux voies de communication un personnel qui, sans cela, finirait par chercher ailleurs une rémunération

a ravi le despotisme de la czarine?

— Vous vous trompez, sire, dit la comtesse en secouant fièrement la tête. Je ne connais ni la gêne ni les inquiétudes; mon existence est assurée. La czarine a confisqué mes biens; mais j'avais eu la sage prévoyance de placer à l'étranger des capitaux considérables. Et puis, n'ai-je pas mon érin? Oh! Votre Majesté peut en être convaincue, les soucis dont je suis assiégée ne se compliquent point d'embarras d'argent. Sans cela, ne serais-je pas forcée de vendre mes diamants, mes bijoux et mes perles? Eh bien, sire, vous me verrez demain avec toute ma parure, tous mes précieux bijoux de famille, et vous reconnaîtrez qu'ils sont encore intacts.

— Mentuse! dit tristement l'Empereur.

— Pourquoi cette épithète?

— Parce que vous dites un mensonge.

— Un mensonge, sire?

— Oui, comtesse; mais je vais, moi, vous dire la vérité. Ecoutez!

Il se pencha à son oreille.

— Vos pierreries sont fausses, vous avez fait remplacer vos perles fines par de fausses perles, et il en est de même des brillants de votre diadème.

Elle poussa un cri, et, confuse, désolée, elle laissa tomber sa tête sur sa poitrine. L'Empereur lui passa doucement un bras autour du cou.

— Maintenant, Anna, dit-il d'un ton passionné, maintenant que je sais votre secret, accordez-moi le bonheur de vous secourir. Ne m'humiliez pas au point de me repousser encore, de me juger, dans votre orgueil, indigne de faire quelque chose pour vous. Mon Dieu, me placez-vous moins haut dans votre confiance que ces misérables marchands à qui vous divulguez le secret de votre pauvreté? O Anna, remettez à moi, à moi seul, le soin de votre subsistance!

— Non, non, ce serait une tâche à nos relations.

moins parcimonieuse, un avenir moins précaire. A. BAYVET.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 11 février 1864, M. Campros (Jean), adjoint, a été nommé maire de la commune de St.-Vincent (St-Ceré), en remplacement de M. Laplace, décédé.

Par arrêté préfectoral du 11 courant, les sieurs Rapatel (Louis-Philippe-Marie); Rouzières (Nicolas); David (Pierre), agents secondaires des ponts-et-chaussées de 2^e classe, ont été élevés à la première classe.

Par décision de Mgr. l'Evêque de Cahors, M. Salbant, vicaire à Caharc, est nommé curé de Larnagol.

Emprunt de 300 millions. AVIS.

MM. les souscripteurs de l'arrondissement de Cahors qui ont entre les mains un certain nombre de coupures de récépissés de 12 fr., ont la faculté de les faire réunir en un seul titre.

Pour profiter de cet avantage, ils doivent déposer de suite leurs récépissés à la Recette générale, avec la liste des numéros des récépissés, en commençant par le numéro le plus faible; il en sera donné reçu.

NOTA. — L'opération d'échange de récépissés contre les certificats d'emprunt aura lieu prochainement.

MAIRIE DE CAHORS.

AVIS. — MM. les officiers, sous-officiers et soldats, admis à la pension de retraite de 1814 à 1830 inclusivement, sont invités à se présenter le plus tôt possible dans les bureaux de la Mairie, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, pour fournir les renseignements demandés par S. Exc. le grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.

Le projet de budget, qui vient d'être distribué aux membres du Corps législatif, renferme une modification qui sera accueillie avec faveur par le public. Aux termes de la législation actuelle, les envois d'argent par la poste, au-dessus de 10 francs, sont soumis au droit fixe de timbre de 50 centimes. D'après la nouvelle disposition, ce droit, qui était très-onéreux pour les expéditeurs dont le nombre allait toujours en décroissant au détriment du Trésor, sera désormais réduit à 20 centimes.

Un décret impérial du 29 janvier, publié hier au *Bulletin des Lois*, fixe à cinq francs de rente le minimum des inscriptions au porteur.

C'est lundi 15, que commence le tirage au sort de la classe de 1863, dans les 89 départements de l'Empire français.

COUR D'ASSISES DU LOT

SESSION DU PREMIER TRIMESTRE 1864.

Présidence de M. Lesueur de Perez,

Conseiller à la cour Impériale d'Agen.

Audience du 10 février.

Affaire Angergues (Jean-Baptiste) et Delbos (Pierre).

FAUX EN ECRITURE AUTHENTIQUE ET PUBLIQUE.

Angergues et Delbos comparaissent devant le Jury accusés d'avoir ensemble et de concert,

On peut accepter d'un étranger ce que vous humilierait offert de la main d'un ami.

— Mais ce qu'on refuse d'un ami, on l'accepterait d'un amant! O Anna, si vous m'aimez, j'aurais le droit de veiller à vos besoins; si vous m'aimez, vous vous dépouilleriez de ce misérable orgueil, vous me permettriez généreusement de tenir votre tête alléguée à l'abri de ces inquiétudes mesquines. Si vous m'aimez comme je vous aime, cette pitoyable question du mien et du tien ne troublerait pas ces heureux moments que nous passons ensemble. Oui, je vous aime, Anna; et parce que je vous aime, je ne connais plus de fierté à votre égard, je me humilie devant de vous un trésor plus précieux que tous les brillants et toutes les perles du monde : votre amour, Anna, refusez-vous ce magnifique présent au pauvre mendiant impérial? Oh! renonçons à notre fausse position : il n'y a point d'amitié entre l'homme et la femme; c'est un mensonge que les lèvres prononcent quand le cœur n'a pas le courage de dire la vérité. Mais le mien en a le courage : je vous aime, Anna! Et, maintenant, aurez-vous aussi le courage de me répondre?

Elle avait écouté la tête baissée, et elle s'écria, rayonnante d'une céleste exaltation :

— Oui, j'en ai le courage! Je vous aime d'un amour indicible, éternel!

Il lui jeta ses deux bras autour du cou, et reprit les yeux fixés sur elle :

— Vous le dites; mais je veux une preuve que c'est la vérité. Accordez-moi de ce moment le droit de subvenir à votre existence et d'être votre trésorier.

— Non, ce ne serait pas une preuve de mon amour, mais un déshonneur. Je vous aime, oh! je vous aime ardemment! Que cela vous suffise.

La suite au prochain numéro.

le 25 mai 1859, à Décazeville (Aveyron), fabriqué un acte de vente faux, retenu par M^e Panassé, notaire de cette ville, en présence de deux témoins, portant au profit de Jean-Baptiste Angelergues, et au préjudice d'Antoine Carbonnet, dont Pierre Delbos s'était attribué le nom, la rétrocession d'une parcelle de terre antérieurement vendue audit Carbonnet, par Jean-Baptiste Angelergues.

Delbos a tout d'abord fait des aveux. Ce n'est que pressé par l'évidence qu'Angelergues s'est reconnu coupable.

Les débats, de cette affaire, n'ont présenté aucun incident remarquable.

Le Jury rend un verdict de non-culpabilité en faveur de Delbos et déclare coupable Angelergues, pour lequel il admet les circonstances atténuantes.

La Cour condamne Jean-Baptiste Angelergues à cinq ans de prison et 100 fr. d'amende. Ministère public : — M. Motas. Défenseurs : — M^e Duc, pour Angelergues ; M^e Arnault, pour Delbos.

Audience du 11. Affaire Catherine Alary. — **Assassinat.**

Catherine Alary est la seconde femme d'Antoine Plagès. L'accusée, âgée de 25 ans, couturière, domiciliée à Puy-l'Evêque, a à répondre devant le jury du crime d'assassinat commis sur la personne du petit enfant que Plagès a eu de sa première épouse.

Depuis quelques temps déjà, l'opinion publique accusait les époux Plagès de ne pas soigner cet enfant d'une manière convenable. Ils s'absentaient souvent l'un et l'autre, le laissant seul dans son berceau. L'enfant devenait chaque jour morose. Les voisins, mus par un sentiment d'humanité, faisaient des démarches pour qu'il fût retiré des mains de Catherine Plagès. Soins inutiles.

Le 16 janvier, tandis qu'Antoine Plagès était absent, sa femme reste quelques temps seule avec l'enfant de son mari, puis sortit. En rentrant, elle appelle ses voisins leur disant que le petit était malade. Ils accourent aussitôt, ils trouvent l'enfant placé sur une chaise la tête penchée du côté du mur. Sa bouche était pleine de matières alimentaires qui débordaient, il ne donnait plus signe de vie. Un crime avait été commis, et les hommes de l'art déclarèrent, après l'autopsie du cadavre, que la mort était le résultat de l'introduction forcée d'une quantité excessive d'aliments. On trouva dans l'estomac des morceaux volumineux de pommes de terre bouillies non triturées.

La femme Plagès, seule, pouvait être l'auteur du crime, elle ne tarda pas à faire des aveux.

Ministère public : M. De Calmels Puntis. Défenseur : M^e Périé (Félix).

La Cour, sur un verdict affirmatif du jury, mitigé par les circonstances atténuantes, condamne Catherine Alary à vingt ans de travaux forcés.

Audience du 12. Affaire Soulié (Elisabeth). — **Infanticide.**

Dans le mois d'octobre dernier, il fut retiré d'une mare, appartenant au sieur Belot, du Mas-de-Combes, le corps d'un enfant nouveau né, du sexe masculin, bien constitué et dont la mort parut être le résultat d'un crime. — Elisabeth Soulié fut d'abord soupçonnée. On l'interrogea et elle finit par avouer qu'elle avait jeté son enfant dans la mare ; mais qu'elle ignorait qu'il fût vivant. L'autopsie, pratiquée sur le cadavre, établit que l'enfant était né dans les meilleures conditions de viabilité, qu'il avait vécu de la vie extra-utérine, et que, d'après l'état de ses organes, il avait dû succomber à l'asphyxie par submersion.

En conséquence, Soulié (Elisabeth), dite Marie, comparait hier devant la Cour d'assises, accusée du crime d'infanticide.

La délibération du jury a été favorable à l'accusée. — Déclarée non coupable, Soulié Elisabeth a été immédiatement mise en liberté.

Ministère public : M. Destanne de Bernis. Défenseur : M. Frédéric Fieuzal.

Le maire de la commune de Fontanes a l'honneur de prévenir le public que la FOIRE de Fontanes, qui devait se tenir le 11 février, a été renvoyée, à cause du mauvais temps, au **Jeu di 18 février** courant.

On sait que les cautionnements des caissiers des Caisses d'épargne sont actuellement versés en numéraire à la Caisse des dépôts et consignations.

Le conseil d'Etat vient d'être saisi d'un projet de décret d'après lequel les préfets pourraient, sur la demande des directeurs de ces établissements, autoriser la conversion en rentes sur l'Etat des cautionnements dont il s'agit.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS. Séance du 7 février 1864. 2280^{fr} Versements dont 4 nouveau. 2280^{fr} Remboursements dont pour solde. 1238^{fr} 93 Pour la chronique locale : A. LATYOU.

Aveyron. — On écrit de Rodez, 11 février : S'il faut avoir foi dans le proverbe populaire qui célèbre les bienfaits de la neige de février, les agriculteurs doivent être contents, car il est tombé depuis hier sur la ville et dans nos campagnes une couche de neige qui avait, ce matin, vingt centimètres d'épaisseur.

Il paraît que cette température est générale; il a neigé cette semaine à Paris, à Lyon, à Marseille, etc., etc. (Le Napoléonien).

Nouvelles Étrangères

ESPAGNE.

On prétend que le roi de Naples, François de Bourbon et sa femme se rendront en Espagne. Le prince et la princesse auraient été invités pour être parrain et marraine de l'enfant ou de l'enfante à naître de la reine Isabelle, il pourrait arriver que le voyage se réalisât.

Il paraît que, dans les hautes régions de Madrid, on a conçu le projet de déclarer ports francs, Puerto-Rico et Samana, comme moyen efficace de conjurer la crise financière qui commence à se faire sentir dans les Antilles espagnoles.

Dans diverses localités de la province de Valence (Espagne), on se plaint du froid excessif qui cause des dommages considérables aux oranges.

La Gazette de Madrid du 6, publie la loi approuvée par les Cortès et sanctionnée par la Couronne pour fixer comme suit les forces navales du royaume : Navires à voiles : 2 vaisseaux de 86 canons, une frégate de 42 ; 3 corvettes portant ensemble 65 canons ; 2 bricks de 32 ; 3 transports de 2025 tonneaux ; 2 felouques de 1^{re} classe et 8 de 2^e ; plus 77 petites embarcations, Navires blindés : 4 frégates portant 208 canons, et 3 de la force de 3,360 chevaux ; 9 goélettes de 21 canons et de la force de 1,000 chevaux ; 4 transports de 4,100 tonneaux, de la force de 710 chevaux. Navires à roues : 9 vapeurs avec 46 canons et de la force de 2,110 chevaux. Pour les équipages de ces navires et le service des arsenaux de la péninsule ; il y aura 8,364 marins, 3,204 soldats d'infanterie de marine et 571 soldats de marine pour la garde des arsenaux.

ITALIE.

Les lettres de Rome, du 6, disent qu'à la suite de l'avis du Comité romain prévenant les étrangers qu'il y aurait du danger pour eux à assister aux fêtes du Corso, beaucoup de ceux-ci sont partis pour aller assister au carnaval de Naples. Une circulaire du Comité aurait également invité les officiers français à s'abstenir de prendre part aux fêtes du Corso. Au théâtre Apollo, des mains inconnues ont jeté une poudre pernicieuse qui a empêché le bal masqué.

On écrit de Naples que les armements maritimes redoublent et que la flotte entière sera prête au printemps.

On écrit de Milan, 6 février : Des informations de Vérone, puisées à bonne source, constatent l'arrivée dans cette ville d'une certaine quantité de pièces de canon. Le fort Ste-Croix a été armé de seize bouches à feu. Les travaux qu'on avait commencés vont être repris dès que la saison le permettra. On a remarqué que l'intendance militaire, à Vérone, a visité les églises qui avaient servi au logement des troupes en 1859.

Les paroles belliqueuses adressées aux officiers par le nouveau commandant, lieutenant-maréchal Henivstein ont produit en Vénétie une émotion qui n'a fait que grandir. A côté de ces symptômes belliqueux, il faut noter que l'effectif militaire de l'Autriche en Vénétie n'a pas reçu d'accroissement notable. Le cabinet de Vienne se défie plus que jamais de l'Italie et fait certains préparatifs en conséquence, mais ses appréhensions n'ont pas encore été jusqu'à lui faire considérer comme d'une nécessité pressante, l'envoi de renforts à son armée d'occupation.

Les préfets viennent de recevoir du ministre de l'Intérieur des instructions qui leur recommandent de veiller soigneusement à l'organisation de la garde nationale. Le ministre demande qu'on lui envoie une liste des communes où cette organisation laisserait à désirer.

Pour extrait : A. LATYOU.

Variétés.

LES EXPIATIONS

ROMAN-PÔME

par M. Léon VALÉRY (1)

Quand, il y a environ trois mois, nous publiions un extrait du nouvel ouvrage de notre compatriote, Léon Valéry, nous pressentions déjà dans quelle voie scabreuse il s'engageait. L'auteur ne se dissimulait pas lui-même la témérité d'une pareille œuvre, et s'il a eu le courage d'en affronter les dangers, c'est qu'il se sentait celui d'en accepter les conséquences et de braver les orages de la critique. Nous serons donc à l'aise avec Léon Valéry, et nous lui dirons sans détour tout ce que nous pensons de sa nouvelle publication.

Aussi bien notre tâche se trouve-t-elle considérablement amoindrie par ce qui a été dit de cette étrange conception littéraire. Déjà, malgré les graves préoccupations politiques qui absorbent les intelligences et détournent l'attention publique de tout ce qui ne s'y rattache point de près ou de loim, quelques journaux de la capitale ont fait au roman de Léon Valéry les honneurs de leurs colonnes.

Dans le numéro du 17 janvier du journal la France, nous trouvons une appréciation

(1) A Paris chez Dentu, éditeur, galerie du Palais-Royal ; à Cahors, chez MM. Calmette et Bourges, libraires.

des Expiations, où le blâme se mêle à l'éloge dans une proportion dont on jugera. Si nous reproduisons cet article, c'est moins pour diminuer notre travail de critique, par la courte analyse que nous y trouvons du roman de Léon Valéry, que pour nous mettre à l'abri de tout soupçon de partialité à l'égard de notre compatriote. Voici cet article :

« Les Expiations, roman en vers de M. Léon Valéry, commencent par une dédicace pleine de reproches et d'amertume, qui ressemble à une malediction. Elle est adressée à une personne absente et écrite avec une vive indignation.

» Cette première expiation est suivie de portraits peints d'après nature, du moins on le peut croire à l'effrayante vitalité de leur action. Ces portraits sont ceux d'une pauvre orpheline, Fleurette, et d'un jeune beau, Armand de Montorgueil, espèce de Don Juan, de Lovelace, de Lauzun, tout à la fois héros du sport et de la loge infernale, hantant Mabilite et les boudoirs de toutes les princesses du théâtre. Le dernier portrait est celui d'une certaine Armanda, réalisant à elle seule Marco, Marguerite, Gauthier et la courtisane antique.

» La jeune orpheline, séduite et délaissée devient mère ; elle commence son expiation par l'abandon de son fils qu'elle laisse aux enfants trouvés, va enfin cacher sa honte et ses malheurs dans les flots de la Seine, d'où elle est retirée pour aller figurer sur les tables de marbre de la Morgue. Le séducteur, bientôt ruiné et quitté par Armanda, à laquelle il avait sacrifié la première pauvre fille, va subir aux bagnes la juste peine des faussaires, portant au cœur, ainsi qu'une lèpre, le regret des voluptés perdues. A son tour, la courtisane défigurée, sous le scalpel du célèbre docteur Ricord, agonise dans un hôpital, où elle expie misérablement ses vices, ses crimes et ses débauches.

» Telles sont les scènes odieuses et lugubres présentées au lecteur et dépeintes avec une extrême hardiesse et une grande énergie par M. Léon Valéry. Le style âpre et coloré rappelle la rudesse de Juvénal et les fiévreux emportements de Gilbert. Il est à regretter que de grandes pensées poétiques, vigoureusement exprimées, soient coudoyées par les expressions vulgaires empruntées au langage du monde le plus interlope et à l'argot des bas-fonds de la société. Nous ne déciderons pas si la pureté des intentions de l'auteur peut compenser la hardiesse et la crudité de ses images si tristes et si navrantes ! Les Expiations, dit M. Léon Valéry, ne sont pas faites à l'usage de l'enfance ; soit. Mais il est à regretter que toute œuvre, dont le but est moral, ne puisse pas être lue à tous les âges.

Nous ne déciderons pas à notre tour si le journal de M. La Gueronnière a été trop sévère ou trop élogieux ; mais quoiqu'on veuille voir dans l'article que nous citons, ce blâme non moins que l'éloge, est de nature à assurer le succès des Expiations, par les défauts même qu'il signale, et qui, aux yeux de beaucoup de lecteurs, deviendront des qualités. Ce qui fait que les œuvres littéraires, les œuvres poétiques surtout passent inaperçues, c'est l'absence de hardiesse et de vie, dont l'excès se trouve peut-être dans le roman-pôme de Léon Valéry. Qu'on se garde bien pourtant de penser que tout dans l'œuvre en question, se résume par ces hideux tableaux dont on nous parle. Les peintures gracieuses y ont leur part ; et, jusque dans la scène de la morgue, nous retrouvons la manière ordinairement si gracieuse de l'auteur, quand il nous peint ainsi Fleurette :

Sous l'onde gémissante, au bruit mélancolique,
A voir son front serein, sur le dur oreiller,
Appuyée doucement, comme pour sommeiller,
On eût dit le repos d'une naïade antique.
Tout le long de son cou, jusqu'à terre flottait,
En humides anneaux, sa noire chevelure,
Et le flot argenté, dans son triste murmure,
A défaut d'autres pleurs, sur elle sanglotait.
Tout respirait en elle une teinte candide ;
Ses traits étaient flétris, mais n'étaient point souillés,
Et les bras, sur son cœur chaste ment repliés,
Cachant son sein d'albâtre à cette foule avide,
Semblaient encor vouloir, par un dernier effort,
Protéger sa pudeur dans les bras de la mort.

Dans la scène la plus risquée des Expiations, nous retrouvons encore cette douceur de style dont M. Léon Valéry ne peut jamais, quoiqu'il fasse, se débarrasser complètement. Armanda, qui, au village autrefois s'appelait Suzon, est étendue sur son lit à l'hôpital ; et là, elle s'appelle Estelle, car elle a changé de nom suivant les diverses périodes de sa vie. Le docteur Ricord, entouré de quarante carabins, fait à ses jeunes disciples une leçon de pathologie sur l'affreux état de la malade. Bientôt il dispose tout, déploie sa trousse ; place les instruments de chirurgie, et déjà la patiente est clouée sur son lit de souffrance. La main redoutable touche sa joue, le fer s'abaisse, un cri terrible sort de la bouche de la malade : c'est le nom de sa mère qu'elle prononce, et alors seulement il nous est révélé qu'Estelle est la même qu'Armanda et que Suzon. Quel contraste !

Le fer s'abaisse... un cri remplit la salle entière ;
Une atroce douleur a remplacé l'effroi...
Ecoutez, écoutez !... c'est le nom de sa mère,
Le nom de son pays... Ah ! Suzon, c'est donc toi !
Lorsqu'enfant de quinze ans, belle entre tes compars,
Par les étroits sentiers, tapissés de gazon, [pagnes,
Tu menais ton troupeau, l'en souvient-il, Suzon ?
Combien il était pur le ciel de tes montagnes,
Combien il était doux le lait de tes chalets !

T'en souvient-il, Suzon, quand venait le dimanche,
Et de l'église en fête, et de ta robe blanche,
Et des accents pieux qu'à l'orgue tu mêlais ?
Oh ! n'est-ce pas, Suzon, qu'à cette heure fatale
Tout ce qu'on oublia revient au souvenir,
Comme un lointain parfum de la terre natale,
Et qu'à tes jours de paix tu voudrais revenir ?

Et l'auteur fait alors sentir toute la différence de la situation qu'elle eût eue en ne quittant jamais son pays natal et de celle que la débauche lui a faite.

Cependant,
Dans le foyer putride, où s'enfonçait la lame,
Ricord fouillait toujours !... puis, au contact du fer
Que sa main retira bouillonnant de la flamme,
Il fit fumer sa plaie et crépiter sa chair,
Une fétide odeur enveloppa sa couche ;
Écumante de rage, Estelle se roulaït ;
Ricord, en finissant, lentement de sa bouche
Laisa tomber ces mots : « Diète et repos complet ! »

Oui, sans doute, c'est affreux, c'est lugubre, c'est odieux, comme le dit le journal la France, mais c'est moral.

Nous nous consolons plus facilement que notre confrère de la France de ce que cette œuvre morale ne puisse être mise entre les mains de l'enfance, en songeant que l'adolescence, effleurant le précipice, reculera épouventée à la lecture de ces sombres et hideux tableaux. L'accueil fait aux Expiations par le public, a été des plus empressés. En moins de vingt jours, plus de 700 exemplaires se sont écoulés, chiffre énorme pour un livre en vers ! M. Léon Valéry ne tardera pas, nous assure-t-on, à faire paraître la 2^e partie des Expiations.

J. HÉBRARD.

Paris

Un conseil des ministres a eu lieu aujourd'hui au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

Bal au ministère des affaires étrangères.

Nous empruntons au Moniteur quelques détails sur le bal qui a eu lieu dimanche dans les salons de M. et M^{me} Drouyn de Lhuys, au ministère des affaires étrangères ; ces détails complètent ceux que nous avons donnés hier sommairement :

« Plus de 900 personnes s'étaient rendues à cette fête, pendant laquelle les salons de l'hôtel du quai d'Orsay, dont on connaît la magnificence, ont présenté le plus pittoresque et le plus éclatant spectacle. Parmi la foule brillante qui s'y était donné rendez-vous, on remarquait leurs Exc. les ambassadeurs d'Autriche, de Prusse, de Russie, de Turquie et presque tout le corps diplomatique résidant à Paris.

Un grand nombre d'étrangers de distinction, des membres du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'Etat, les grandes charges de la cour, les principales illustrations de l'armée et de la marine, l'élite de la société élégante de Paris, des artistes, des hommes de lettres, assistaient au bal de M. le ministre des affaires étrangères et en rehaussaient l'éclat. On y voyait les costumes les plus brillants et les plus divers, empruntés à tous les siècles de l'histoire, à toutes les nationalités, à tous les pays du globe, à tout ce que la fantaisie pouvait combiner de plus imprévu et de plus gracieux. Une Marie de Médicis, fidèlement inspirée d'un des chefs d'œuvres de Rubens, promenait avec majesté la splendeur, vraiment royale d'une robe étincelante de pierreries et d'un long manteau fleurdélysé d'or, et traînait après elle toute une cour d'admirateurs. Non loin d'elle, comme pour reproduire le mélange allégorique familier au grand peintre flamand, se tenait une Bellone, dont le casque et l'armure lançaient au loin leurs reflets guerriers.

Une charmante hussarde polonoise portait avec désinvolture sa pimpante veste bleue. La photographie, coquettement personifiée, toute couverte des produits de son art, brodée de portraits de la tête aux pieds et coiffée de son magique appareil, prenait au passage les amateurs : un coup-d'œil, et chacun y voyait ses traits instantanément reproduits par l'objectif d'un miroir, trop fugitive empreinte.

Des ondines, des espérances, des pluies, des vagues, une naïade promenant ses filets, des mariées, des dames de cœur et de carreau, une charmante bouquetière Louis XV distribuant des bouquets de violettes, des colibris, des incroyables, des Circassiens et des Circassiennes ; des chefs de Touaregs du désert, des paysans valaques, des samoyèdes, des nuits étoilées, des polichinelles pleins d'esprit, des déesses de toutes les mythologies, des types de toutes les professions humaines et de tous les caprices de l'imagination se coudoyaient, causaient, scintillaient, et parmi cet assemblage bigarré de toutes les couleurs et de toutes les modes, de mystérieux dominos noirs, bleus, gris, diaprés, sombres ou brillants, mais tous indechiffrables, allaient, venaient, intriguant

les uns et les autres, disparaissant, réparais-
sant, et donnaient lieu à mille surprises, à
mille quiproquo, à mille curiosités toujours
éveillées et jamais satisfaites.

» L'affabilité courtoise et la haute distinc-
tion avec laquelle le maître et la maîtresse de
la maison ont reçu tant d'hôtes illustres, don-
naient un charme particulier à cette fête, qui
s'est prolongée fort tard dans la nuit, et s'est
terminée par un cotillon très-animé conduit
par le jeune baron de Seebach. Les danses,
dirigées par l'orchestre de Waldrenfel, n'ont
cessé qu'à près de cinq heures du matin. »

On annonce la publication de l'exposé
présenté par M. Mirès aux actionnaires de la
caisse des chemins de fer dans la réunion qui
a eu lieu à la salle Herz. Le célèbre financier
serait dans l'intention de fonder une nouvelle
association de capitalistes.

— Il y a eu le 10 février, 233 ans que le
docteur Renandot, inventa les journaux (10
février 1831.)

— Sa Majesté l'Empereur a daigné commuer
la peine du nommé Cuq, condamné à mort par
un conseil de guerre pour désertion à l'enne-
mi.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

37 années d'un succès toujours croissant attestent les
merveilleuses vertus médicales de la Graine de Mou-
tarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de
200,000 cures, authentiquement constatées, justi-
fient pleinement la popularité universelle de cet in-
comparable médicament, que le célèbre Dr Koc-ke
appelait, à si juste titre, un remède béni, un magni-
fique présent du Ciel. Nul traitement n'est plus facile
à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

AVIS TRES IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Mou-
tarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours
pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec
les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieil-
lies, échauffées, inertes ou même nuisibles.

M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne
trouve sa véritable Graine de Moutarde Blanche de Santé
(de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que
chez M. Vinel, pharmacien, seul dépositaire pour la ville
de Cahors.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Bordeaux, 10 février.

Armagnac (52 degrés), bas, 76 fr.; Ténarèze, 70 fr.; haut, 65 fr. — Marmande (52 degrés), 65 fr. — 3/6 Languedoc (86 degr.), 90 fr. — 3/6 fin de betterave (90 degrés), 85 fr. — Tafia 50 à 52-50. — Le tout par hec-
tolitre.

Condom (Gers, 6 février.

Mous n'avons aucun changement à signaler
dans la situation des affaires en eaux-de-vie
dans nos contrées. La demande du dehors con-
tinue à faire défaut; aussi le commerce se tient
sur la plus grande réserve et n'achète que par
très-petits lots. Ainsi, à notre foire de mercre-
di dernier, les transactions ont complètement
manqué d'entrain; elles se sont bornées à la
vente de quelques pièces aux cours précédents.
Soit à :

Haut-Armagnac 58-75 à 60 fr.; Ténarèze
62 à 63 fr.; pris en partie sur les lieux; Bas-
Armagnac 68 à 71-50 pris sur les lieux.

Les alcools du Nord ont accusé depuis huit
jours une très-grande faiblesse; on doit se fier
peu à la baisse, et le commerce ne doit pas
perdre de vue que la récolte des betteraves
ayant été mauvaise, il y a peu d'espoir de voir
les prix fléchir beaucoup, juste au moment où
la fabrication est à la veille de cesser.

Les eaux-de-vie n'ont présenté cette semai-
ne qu'un faible intérêt à l'entrepôt du quai
Saint-Bernard; les affaires y ont été moins ac-
tives; les prix se maintiennent malgré cela.
Notre correspondant de Cognac nous donne son
appréciation sur l'avenir des eaux-de-vie et
nous dit : « Par notre dernière lettre, nous
disions que le prix des eaux-de-vie ne fléchi-
raient pas au-dessous de la cote que nous vous

donnions alors. Vous vous rappelez sans dou-
te que nous passions notre appréciation sur des
faits; récolte inférieure, par suite du faible ren-
dement du vin; spéculation générale, et par les
riches propriétaires et par le commerce. Nos
prévisions se sont réalisées de tous points.
Cependant, si les produits de pure qualité ne
sont pas en baisse, il faut connaître qu'un ra-
lentissement s'est fait dans les achats. Deux
choses ont amené cette stagnation dans les
transactions, le manque d'emplacement pour
recevoir la marchandise dans nos nombreux
magasins et l'élevation du loyer de l'argent.
Toutefois les producteurs, qui veulent des prix
rémunérateurs, paraissent ne pas vouloir con-
sentir à la baisse et attendront de nouveau un
moment plus favorable. Ceux qui craignent le
plus la baisse sont les distillateurs spécula-
teurs, qui ont une grande partie de leurs
achats, par suite de la défaveur qui s'attache
aux eaux-de-vie de cette provenance, et com-
me ils ont la plupart acheté à terme, il peut
se faire que, pour écouler, ils offrent en bais-
se, fatigués qu'ils seront d'une longue atten-
te.

On devra donc se tenir en garde contre les
produits offerts en baisse au-dessous du cours.
Les eaux-de-vie nouvelles de 1863 pour la
grande Champagne, 140; la petite Champagne,
même année, 125 à 130; les fins bois, 115 à
120; les bons bois, 105 à 110; le tout à l'hec-
tolitre, au comptant, sans logement et à 59 de-
grés.

Les vins nouveaux ont une vente assez cou-
rante, par continuation; les arrivages par eau
ont repris toute leur activité, tandis que ceux
par les voies ferrées ont un peu moins d'import-
tance. Les cours ne paraissent pas vouloir se
modifier; la qualité est bonne, et le froid vif
des premiers jours du mois paraît avoir large-
ment contribué à la bonification des vins, mé-
me les plus ordinaires. Le goût des ventes
publiques prend plus d'extension, et chaque se-
maine d'importantes quantités sont livrées au
marteau des enchères publiques par nos divers

entrepositaires, sur les prix de 25 à 30 ou 35
l'hectolitre, selon qualité, frais de 62.c par
100 fr. en sus.

(Moniteur agricole de Bordeaux).

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

11 février 1864.

au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	66 35	»	»
3 p. % emprunt de 1864.	67 40	»	»
4 1/2 pour 100	95 20	»	»

12 février.

au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	66 45	» 40	»
3 p. % emprunt de 1864.	67 40	»	»
4 1/2 pour 100	95 20	»	»

13 février.

au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	66 35	»	» 40
4 1/2 pour 100	95 40	» 20	»

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche, 14 février 1864.

Lazare le Pâtre

Grand Drame en cinq actes.

Ma Nièce et mon Ours

Vaudeville en trois actes.

Les bureaux s'ouvriront à sept heures. —
On commencera à sept heures et demie.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

40 février. Tillou (Marie-Louise-Ant.), rue du Pot.
40 — Miquel (Louis), à Firoulet.
41 — Gailhard (Charles-Louis-Émile-Adrien),
rue Portail-au-Vent.

Décès.

40 — De Germain Labarthe (Thérèse), ren-
tière, 77 ans, célib., à la Chartreuse.
41 — Penchenat (Jeanne), sans prof., 62 ans,
épouse Nègre, aux Durands.
42 — Arnaudet (Marie), 42 jours, aux Junies.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

ALCOOLATURE D'ARNICA des VOSGES

Célèbre vulnéraire de VIOLAND, pharm. à Colmar.

Préparée avec la plante fraîche lors de sa floraison, c'est un VULNÉRAIRE HÉ-
ROÏQUE contre les COUPS, CHUTES, CONTUSIONS, BLESSURES, MORSURES, etc., etc.,
et pour rétablir les sens d'une personne ayant éprouvé une vive émotion.

DANS TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

A Cahors, chez M. Bergerol, pharmacien.

EAU D'OBERT Pour faire repousser les cheveux, en arrêter
la chute et la décoloration, et guérir toutes
les affections de l'épiderme; ROUGEURS, DÉ-
MANGEAISONS, écaillés pelliculeuses, qui font tomber et qui décolorent les cheveux. Flacon
6 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur,
M. OBERT, chimiste, auteur d'un traité des maladies des cheveux, 473, RUE ST-HONORÉ,
près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir).

TRAPPISTINE
LIQUEUR DE TABLE digestive et apéritive
préparée par les RR. PP. TRAPPISTES EUX-MÊMES
au couvent de la Grâce-Dieu, près Besançon (Doubs).
Dépositaire, M. ANDRÉ MONTAGNE, liquoriste,
à Cahors.
NOTA. On peut aussi s'adresser directement
au couvent

HUILE DE FOIE DE MORUE DE DEROCQUE SEULE MAISON SPÉCIALE EN FRANCE
SANS ODEUR 55, B^t SÉBASTOPOL.R.D. Paris.
NI SAVEUR, GARANTIE PURE.
Pêcheries au Nord de la Norvège.
SEUL FOURNISSEUR des Hôpitaux de Paris.
Dépôt chez MM. Bergerol, Vinel, pharmaciens, à Cahors.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE RIVIÈRE
à Cahors, rue de la Préfecture, n° 4
Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40,
45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins
seront vendus à un rabais considérable.
Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameu-
blement qu'on voudra bien lui faire.

ROB BOYVEAU L'AFFECTEUR
Le Rob végétal du docteur BOYVEAU-L'AFFECTEUR, seul autorisé et garanti
véritable par la signature GIRAudeau SAINT-GERVAIS, guérit radicalement sans
mercure, les affections de la peau, dartres, scrofules, suite de gale, ulcères,
accidents de couches, de l'âge critique et de l'acreté des humeurs, les maladies
syphilitiques, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à
l'iode de potassium. — Consultations gratuites, par correspondance, au
cabinet du docteur GIRAudeau SAINT-GERVAIS, 12, rue Richer, à Paris. —
Chez les pharmaciens et droguistes de France.

CHIEN PERDU

M. Bories, employé chez M. Mercié,
percepteur à Cahors, promet bonne
récompense à la personne qui lui
ramènera son CHIEN D'ARRÊT, couleur
blanche, répondant au nom de *Milord*,
ayant une cicatrice sur le dos et le cil
de l'œil gauche bleu.

MAUX DE GORGE

Inflammations de la Bouche

PASTILLES de DETHAN

Unique remède contre les maux de gorge et
les inflammations de la bouche. Elles rendent
le sommeil au gosier, la fraîcheur à la voix,
corrigent la mauvaise haleine, détruisent
l'irritation causée par le tabac, et combattent
les effets si désastreux du mercure.

OPIAT, POUDRE DE DETHAN

Recommandé aux personnes dont les
dents se déchaussent et s'ébranlent, dont
les gencives saignent, et à celles qui font
usage du mercure. Ils entretiennent la
blancheur des dents.

ÉLIXIR DE DETHAN

Parfum et saveur agréables, hygiène par-
faite, telles sont les qualités de l'Élixir
dentifrice; il détruit les inflammations,
rafraîchit la bouche, et modifie la salivation.

DÉPÔTS :
A Paris, rue du Faub.-St-Denis, 90.
A Cahors, chez M. Duc, pharmac.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la
plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.



Il a été perdu, dimanche
dernier, 7 février courant,
une *Chienne d'Arrêt* mar-
ron foncé, poitrail et les quatre
pattes blancs, répondant au nom de
Miss. — La conduire chez M. César,
rue de la Mairie, qui promet une
bonne récompense.

AVIS

A CÉDER, DE SUITE, POUR CAUSE DE DÉPART

UN FONDS DE COMMERCE

AVEC BONNE CLIENTÈLE

On donnera toute facilité pour le
paiement.

S'adresser, pour les renseignements,
au bureau du Journal du Lot.

1^{er} TRAITÉ PRATIQUE COMPLET DES MALADIES
DES VOIES URINAIRES

et de toutes les infirmités qui s'y rattachent
chez l'homme et chez la femme : à l'usage des
gens du monde. — 9^e édition : 1 volume de 900
pages, contenant l'anatomie et la physiologie
de l'appareil uro-génital, avec la description et
le traitement des maladies de vessie, rétrécis-
sément, pierre, gravelle; illustré de

314 FIGURES D'ANATOMIE

par le docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli;
2^e Du même auteur : D'UNE CAUSE PEU CONNUE

DÉPÈISEMENT PRÉMATURÉ

suite d'abus précoces, d'excès; précédé de con-
sidérations sur l'éducation de la jeunesse, sur
la génération dans l'espèce humaine. 2^e édition,
1 volume de 600 pages, contenant la description
de la maladie, du traitement et de l'hygiène,
avec de nombreuses observations de guérison :
impuissance, stérilité.
Prix de chaque ouvrage : 5 fr. et 6 fr. par la
poste, sous double enveloppe; en mandat ou en
timbres. Chez l'auteur, docteur JOZAN, 182, rue
de Rivoli; Masson, libraire, 26, rue de l'Ancien-
ne-Comédie, et chez les principaux libraires.
A l'aide de l'un ou de l'autre de ces livres, tout
malade peut se traiter lui-même et faire préparer
les remèdes chez son pharmacien.

BONNE OCCASION.

A VENDRE

UNE CALÈCHE

PRESQUE NEUVE.

S'adresser à M. BREIL, carrossier,
rue du Lycée,

CAFÉ D'APPERT

Inventeur des conserves alimentaires
Arôme supérieur, concentré à la vapeur,
dans des boîtes de fer-blanc hermétique-
ment fermées.

LE MEILLEUR

3 Méd. d'or; 2 Méd. de 1^{re} classe,
Récompenses nation. de 2,000 et 12,000 fr.
En gros à l'usine rue de la Mare, 75, Paris.
— En détail, chez les principaux Épi-
ciers de France.

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

UN

OFFICE D'HUISSIER

POSSÉDANT UNE BONNE CLIENTÈLE

S'adresser à M. BROUËL, huis-
sier, à Cahors.

Lampe Perpétuelle

50 POUR CENT D'ÉCONOMIE

SUR TOUTE SORT D'ÉCLAIRAGE.

LAMPES ET HUILE

DE

PETROLE

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

C. BERGER

Marchand de Toiles

A CAHORS

A l'honneur d'informer le public,
qu'ayant fait l'acquisition de toutes les
marchandises du sieur Delmas, mar-
chand de toiles, il se trouve avoir une
quantité considérable de marchandise.
Pour en faciliter l'écoulement, il
vendra, — malgré la forte hausse, —
aux prix anciens.

Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.

